

**SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL  
POUR L'ASSAINISSEMENT DE  
L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE**

Mise en ligne le 30 septembre 2024

**Délibération n° 2024-090  
Séance du 24 septembre 2024**

---

Convention subséquente à la convention  
de coopération avec le conseil  
département de la Seine-Saint-Denis du  
21 décembre 2016

---

**Le Conseil d'Administration,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport de présentation en date du 12 septembre 2024, par lequel Monsieur le Président  
lui demande d'approuver une convention subséquente à la convention de coopération du  
21 décembre 2016 avec le département de la Seine-Saint-Denis relative aux travaux de  
réhabilitation du collecteur latéral LVM,

Vu le projet de convention,

**Après en avoir délibéré**

- Article 1** : Approuve la convention subséquente à la convention de coopération du  
21 décembre 2016 avec le département de la Seine-Saint-Denis relative aux  
travaux de réhabilitation du collecteur latéral LVM.
- Article 2** : Autorise Monsieur le Président à signer ladite convention et à prendre toutes les  
mesures d'exécution qui en découlent.
- Article 3** : Dit que les recettes seront imputées sur la section de fonctionnement du budget  
du syndicat.

**Le Président**

**François-Marie DIDIER**

